



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°35/2024

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT MODIFICATION DES TARIFS
BORNES CAMPING-CAR

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

Vu l'arrêté n°61/2023 en date du 26/12/2023 portant modification des tarifs municipaux concernant notamment l'occupation du domaine public ;

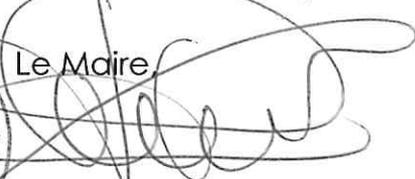
ARRETE

Article 1 : Les tarifs concernant les bornes de camping-car sont modifiés comme suit :

Désignation	Prix Unitaire
<i>Borne de vidange et remplissage (pour environ 100 litres / 10 minutes)</i>	2.00 €
<i>Borne électricité (recharge 1 heure)</i>	2.00 €

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 28 août 2024

Le Maire

Jean Marc PEILLEX

Mis en ligne le 28-08-2024
Télétransmis en Sous-Préfecture le 28-08-2024

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33